



VILLE DE CESTAS

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 27

NOMBRE DE VOTANTS : 33

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mai, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSC-NOUQUERET, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FABRE, FAVIER-LAFAYE, HARRIBEY, LABORDE, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, RULLEAU, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BOUSSEAU à M STEFFE, Mme GOURPIL à Mme RULLEAU, Mme HUIN à Mme BAVARD, M. LANGLOIS à Mme REMIGI, Mme REVERS à M. AUBRY, Mme SILVESTRE à M. BOVA-SAINT-ANDRE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur CHIBRAC a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du 8 avril et du 27 avril sont adoptés à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026- DELIBERATION N°5/8

Réf : Sport – Franck Villalba – 9.1

OBJET : DENOMINATION DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE PIERRETTE ET ROLAND BAGNERES - AUTORISATION

Monsieur CHIBRAC expose,

Par délibération n° 4/46 du conseil municipal en date du 27 avril 2026, vous avez autorisé le changement de dénomination du stade Chambrelent en « Stade Pierrette et Roland BAGNERES ».

Le terrain d'honneur de ce stade, actuellement dénommé « terrain d'honneur », constitue un lieu central et fédérateur de la vie du FC PIERROTON.

Il est aujourd'hui proposé de modifier cette dénomination afin de rendre hommage à la mémoire et au parcours de Monsieur Philippe DOMINE, figure historique du club de football de Pierroton Cestas Toctoucau.

Engagé bénévolement au sein du club depuis 1975, il y a exercé successivement les fonctions de joueur, entraîneur, secrétaire, trésorier, vice-président puis président durant plus de dix années.

Par son implication constante, son dévouement et son attachement aux valeurs du sport associatif, Monsieur Philippe DOMINE a largement contribué au développement et au rayonnement du club, ainsi qu'à la dynamique sportive et sociale du quartier et, plus largement, du football cestadais.

En conséquence, il vous est proposé de dénommer le terrain d'honneur :
« Terrain Philippe DOMINE ».

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fait siennes les conclusions de Monsieur CHIBRAC,
- Accepte de dénommer le terrain d'honneur du stade Pierrette et Roland BAGNERES : « Terrain Philippe DOMINE ».

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Pierre CHIBRAC

LE MAIRE


Jérôme STEFFE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 09/06/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 09/06/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

09/06/2026